

Les Présidents de vos deux Fédérations vous adressent un message



Mes chers amis

Je vous imagine, toutes et tous, chez vous, respectueux des consignes de prudence déversées régulièrement sur les ondes et dans la presse, attendant que le moment vienne de revenir à vos activités habituelles.

Je vous souhaite d'être épargnés dans votre corps par ce mal, mais j'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui connaissent la souffrance pour eux-mêmes ou pour leur proches, malades, hospitalisés ou décédés. Je sais bien, et nous le savons tous, notre âge et les pathologies que, les uns ou les autres nous portons, font de nous des cibles prioritaires de ce virus dont chaque jour nous voyons le développement.

Dans cette situation, l'UFR s'est mise en situation de confinement. Les bureaux sont fermés et je n'y passe qu'une fois par semaine pour récupérer le courrier et le répercuter par internet auprès des responsables concernés. Mais le courrier comme le reste est évanescant en sorte que lors de mon dernier passage, il n'y avait qu'une lettre, le facteur, m'a-t-on dit n'était pas passé depuis trois jours. Je vous demande donc de ne pas nous écrire mais de nous contacter par l'intermédiaire de notre site, ce qui vous donnera l'occasion de le visiter.

Nous avons dû annuler toutes nos réunions, Assemblée générale, Conseil d'Administration, réunion du bureau... Lorsque le temps sera venu, nous les programmerons à nouveau car il faut bien que l'organisation vive, mais nous ne savons pas quand cela sera possible.

Un mot sur le Courrier des Retraités. Il est à l'impression depuis deux jours et devrait être déposé à la poste en fin de semaine. J'aimerais pouvoir dire que vous le recevrez dans les tous premiers jours d'avril mais la poste réduit chaque jour sa fréquence de distribution...

C'était donc un petit mot amical et je vous souhaite de mettre à profit cette claustration imposée pour rattraper votre retard de lecture, maintenir le contact par téléphone ou internet avec vos amis et vos proches.

Avec toute ma sympathie
Christian BOURREAU

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)



Bonjour à tous,

Comme a pu le dire en chanson Stephan EICHER dans son célèbre "Déjeuner en Paix" ...

"...les nouvelles, d'où qu'elles viennent, sont pas bonnes..."

Votre président, de nature optimiste, a quelque peu, non pas changé, mais adapté son discours à la période que nous traversons depuis début mars.

Le pic épidémique est en vue et vous avez l'impression que les mesures de protection qui sont prises par nos gouvernants ont toujours un petit temps de retard. Mais rassurez-vous, notre service hospitalier et l'ensemble des professions paramédicales fidèles à leur engagement et aux valeurs qui les animent, nous soutiennent sans réserve.

Chacun d'entre nous a, parmi ses proches, un médecin, une infirmière, une aide-soignante, une personne engagée par altruisme dans le soin et l'accompagnement de ceux, aujourd'hui, qui sont dans la souffrance.

Je reviens sur mon introduction et je vous confirme que les nouvelles qui nous parviennent ne nous permettent pas de verser dans l'optimisme. Toutefois, dans ce moment de notre histoire que nous traversons, des pseudos débats démontreraient que des approximations, voire des choix inadaptés ont été faits. Que nenni, ne cédon pas à la polémique et apportons notre soutien sans faille à tous nos soignants.

Il m'arrive, parfois, de vous imaginer chez vous, confinés et essayant de meubler au mieux vos journées, alternant les courses nécessaires à notre survie et le suivi des informations télévisuelles. C'est un programme que je partage avec vous.

Le confinement va se poursuivre et fera place ensuite au retour à une vie un peu plus normale, petit à petit, mais il nous faudra beaucoup de patience avant que nous retrouvions nos habitudes d'avant.

L'essentiel pour nous, aujourd'hui, est d'apporter un soutien au milieu médical, de remercier ceux qui nous permettent de satisfaire à nos besoins quotidiens (alimentation, énergie, sécurité...) et d'essayer d'imaginer le chemin qui nous attend.

A cet effet la solidarité me semble une valeur, la valeur qui nous fera envisager, collectivement, un AVENIR.

Bon courage à tous et même si la FNAR est en confinement, elle reste à votre service, Laurence, que je tiens à remercier, assurant la continuité en télétravail.

Sincères amitiés, votre président, Philippe SERRE.

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

Covid-19

En cette période difficile, nous nous sentons souvent démunis et recherchons des informations en provenance de sources fiables. En voici quelques-unes :

1. ODAS = Observatoire national de l'action sociale

Il s'agit d'un catalogue très dense qui recense les bonnes pratiques mises en place par les élus, les collectivités locales et les associations et liste les ressources auxquelles s'adresser.

<https://odas.net/actualites/covid-19-bonnes-pratiques-et-ressources>

2. DGCCRF = Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Durant la période de confinement, les internautes sont fréquemment confrontés à des questions portant sur le sérieux des sites qui leur font des propositions apparemment alléchantes. Comment s'y retrouver ?

https://www.forbes.fr/technologie/conseils-de-securite-pour-les-achats-sur-internet/?utm_source

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/arnaques-liees-au-coronavirus>

3. Une communication en provenance du Ministère de la Santé

« Coronavirus: les consultations téléphoniques seront remboursées

Après les téléconsultations, les consultations par téléphone des personnes atteintes ou suspectées de Covid-19 seront prises en charge par l'Assurance maladie. Elles seront néanmoins autorisées "par exception" dans le cadre de la crise sanitaire. Les consultations par téléphone de patients atteints ou suspectés de Covid-19 seront remboursées comme les téléconsultations, a annoncé ce samedi le ministère de la Santé. "Après la décision de simplifier et d'améliorer le remboursement de l'accès aux consultations médicales à distance en vidéo dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, le ministre des Solidarités et de la Santé a autorisé par exception les consultations par téléphone", a indiqué le ministère dans un communiqué.

"Lorsque les patients n'ont pas accès aux technologies numériques" - smartphone, connexion internet ou mobile... - les consultations téléphoniques sont autorisées et seront prises en charge par la sécurité sociale. Autorisées "par exception" Elles sont toutefois "réservées aux patients atteints ou suspectés de Covid ou bien en affection de longue durée ou âgés de plus de 70 ans" et autorisées "par exception" dans le seul cadre de la crise sanitaire, a précisé le ministère.

Les téléconsultations ont pris un essor fulgurant depuis le début du confinement. Selon les chiffres publiés par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), entre le 23 et le 29 mars près d'un demi-million de téléconsultations ont été facturées, soit plus d'une consultation sur dix réalisées dans l'Hexagone, contre moins de 1% avant l'épidémie de Covid-19. P.L avec AFP »

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

4. France Assos Santé

L'UNAASS (Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé) regroupe 85 associations de patients, de familles, de retraités (dont la FNAR), de personnes en situation de handicap, de défense des consommateurs... Elle représente officiellement les patients et les usagers du système de santé et défend leurs intérêts ; elle s'emploie à faire des propositions en vue d'améliorer le système de santé et à développer la démocratie sanitaire.

Depuis le jeudi 2 avril, France Assos Santé a mis en place un « rendez-vous webinaire » au cours duquel des experts répondent à vos questions.

Parce que L'UNAASS, France Assos Santé a pour mission de vous éclairer et de vous accompagner tout au long du parcours santé, nous vous proposons un nouveau format d'information et de communication :

" Les jeudis de France Assos Santé "

Nous vous donnons la parole face aux experts qui répondront en direct à vos questions, chaque jeudi à 15h pendant le confinement.

Notre prochain rendez-vous webinaire (le 2^{ème}) le 9 avril à 17h !!

Pour y participer gratuitement, il vous suffit de cliquer sur le bouton orange "Inscription" ci-dessous et compléter le formulaire d'inscription.

Webinaire 
L'UNAASS présente:
Les jeudis de France Assos Santé
Covid-19
Assurer la prise en charge et la continuité des soins pour tous
les experts vous répondent en direct le 9 avril à 17h

				
Nicolas Rivet Directeur Général Caisse Nationale d'Assurance Maladie	Dr Philippe Bonnichon Médecin généraliste En cabinet et en EHPAD	Dr Jean-Pierre Thierry Médecin généraliste France Assos Santé	Férouze Aniza Conseillère technique assurance maladie France Assos Santé	Claude Rambaud Vice-Présidente France Assos Santé

INSCRIPTION

Ctrl+clic pour suivre le lien

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)



Grâce à son site, France Assos Santé se mobilise pour vous accompagner plus particulièrement pendant cette période de pandémie et de confinement :

<https://www.france-assos-sante.org/>

Actuellement sur le site :

- Usagers & patients face au SARS-CoV-2 : vos questions, nos réponses
- Lignes d'écoute à disposition des usagers, des personnes malades et de leurs proches
- Petite routine pour faire ses courses en temps de COVID-19
- Coronavirus et auto-déclaration en arrêt de travail
- Téléconsultation & coronavirus : pour qui, comment, pourquoi ?
- Covid-19 : alerte sur la prise en charge de la douleur chronique et lors de la fin de vie
-

5. Caisses de retraite

COVID-19 : les caisses de retraite maintiennent le service, adaptent le service à la situation de confinement, mettent en place des procédures exceptionnelles

- a) **Les caisses de retraite garantissent le paiement des pensions** : aucune inquiétude ! Pour les personnes déjà retraitées, le paiement des retraites sera effectué aux dates prévues :

	Régime obligatoire CNAV	Régimes complémentaires AGIRC-ARRCO
Avril	Jeudi 9 avril	Mercredi 1 ^{er} avril
Mai	Vendredi 7 mai	Lundi 4 mai
Juin	Mardi 9 juin	Mardi 2 juin

- 1) **Pour les personnes dont les dossiers étaient en cours de liquidation, pour tous les dossiers en cours, pour se renseigner dans des situations nouvelles :**
- Le fonctionnement des guichets est suspendu (mesure de confinement)

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

- Le traitement des dossiers n'est pas interrompu :
 - o Pour les dossiers auxquels il ne manquait que des pièces non essentielles, ils seront traités pour ne pas retarder le paiement ; les justificatifs manquants seront fournis ultérieurement
- Pour les assurés connaissant une évolution brutale de leur situation (notamment décès d'un proche), des procédures exceptionnelles de traitement sont mises en place. De même, des simplifications sont prévues pour attribuer certaines prestations telles que l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou l'allocation supplémentaire d'invalidité.

Dans toutes ces situations, pour communiquer avec sa caisse de retraite :

- Se connecter sur son compte personnel : <https://www.lassurance retraite.fr/portail-info/home.html>
- Dans « espace personnel » - en haut à droite - se connecter sous son nom, utiliser « ma messagerie » et « poser ma question à un conseiller » ou ouvrir le dossier « mes démarches en cours ». (Les lignes téléphoniques sont très encombrées, donc déconseillées).

b) Les services d'action sociale sont actifs auprès des retraités :

- Les services des CARSAT et des caisses du régime général :
 - o L'offre des services d'action sociale est maintenue (sortie d'hospitalisation, portages de repas, etc...) ;
 - o Les actions collectives de prévention, et notamment tous les ateliers des programmes « bien vieillir » sont suspendus en raison des mesures de confinement ;
 - o Pour les bénéficiaires d'un plan d'aide ou d'ateliers suspendus : L'Assurance retraite met en place **un service d'appels** pour prendre de vos nouvelles et vous conseiller. L'appel est effectué par un membre des équipes d'action sociale. L'appel est prévu pour durer une vingtaine de minutes. Le mieux est là encore de vous connecter par votre espace personnel.
- Les services des régimes complémentaires :
 - o AGIRC-ARRCO propose **un service d'aide aux courses** : « Ce service est proposé gratuitement, par l'action sociale du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour vous ravitailler en produits de première nécessité ou en médicaments. Vous n'avez qu'à régler le prix des courses. Il peut être utilisé jusqu'à 5 h par semaine et sera reconductible pendant toute la durée de la crise sanitaire ».Peuvent en bénéficier les retraités isolés de plus de 70 ans qui perçoivent une retraite complémentaire ; Il suffit d'appeler le 0 971 090 971 (prix d'un appel local) et l'on est mis en relation avec une association d'aide à domicile locale. »
[Noter que de nombreux CCAS et mairies assurent également ce service.](#)
 - o Le groupe AGRICA en partenariat avec l'Association « au bout du fil » propose à ses ressortissants isolés d'être appelés une fois par semaine pour un moment de partage et convivialité. La demande doit être faite par mail.

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

6. Se soigner d'une maladie chronique pendant le confinement.

Vous avez une maladie chronique et, pour limiter la progression de l'épidémie de COVID-19, vous sortez le moins possible. Dans cette situation exceptionnelle, il est indispensable de rester très attentif à votre santé en lien avec votre médecin, d'autres professionnels et votre entourage.

Les professionnels de santé continuent à assurer les soins : au cabinet, à domicile, à distance (vidéotransmission, téléphone si besoin). Ils sont organisés pour se protéger et protéger leurs patients du COVID-19. Ils restent disponibles pour vous, ne craignez pas de les déranger.

Poursuivez votre traitement et vos soins habituels

- Continuez à prendre les traitements de fond pour votre maladie.
- Ne renoncez pas à une consultation ou à un examen indispensable, même si celui-ci implique de se rendre au cabinet du médecin ou du professionnel de santé.

Soyez attentif à ce que vous ressentez et sollicitez votre médecin si besoin

Si des symptômes inhabituels apparaissent – fièvre, toux, fatigue, diarrhée, difficulté à respirer, mal-être... – il peut s'agir d'une aggravation de votre maladie ou d'un COVID-19 :

- **appelez sans tarder votre médecin ou le 15.**

Dans tous les cas, prenez conseil auprès de votre médecin :

- avant de modifier les doses des traitements (notamment les traitements pour la douleur) ;
- avant de prendre de nouveaux médicaments comme des anti-inflammatoires.

La situation n'est pas toujours facile à vivre. Si vous avez besoin d'en parler :

- contactez votre médecin, un professionnel qui vous soigne habituellement (infirmière, kinésithérapeute...), un psychologue ;
- pensez aussi aux associations de personnes atteintes de maladie chronique, elles peuvent vous soutenir.

Prenez soin de vous et de votre santé

- Veillez à entretenir les liens avec vos proches par téléphone, courriel, message texte, vidéo... En respectant les gestes barrière, ils peuvent vous aider pour les achats de première nécessité ;
- Restez autant que possible physiquement actif chez vous. Si vous le pouvez, sortez marcher, seul(e), dans la limite de ce qui est autorisé dans le cadre du confinement ;
- Mangez équilibré, évitez le grignotage, limitez les boissons alcoolisées ou le tabac.

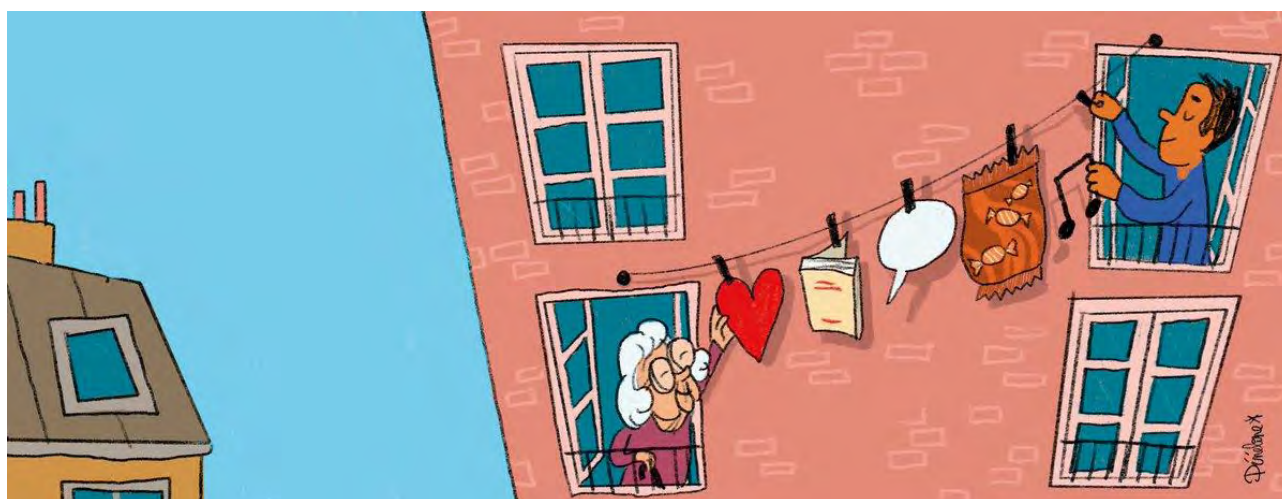
Ressources utiles

- . Sur le COVID-19 <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/reponses-a-vos-questions-sur-le-covid-19-par-des-medecins>
- . Sur les gestes barrières https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_gestes_barrieres_fr.pdf
- . France Assos santé <https://www.france-assos-sante.org/>
- . Assurance Maladie <https://www.ameli.fr/>
- . Les services sociaux de la mairie de votre domicile
- . lien fiche téléconsultation – télésoin

Alain Laforêt

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

« Confinés et solidaires »!



... tel est le slogan de la campagne lancée par la Croix Rouge, illustrée par l'image ci-dessus.

Les gestes de solidarité sont multiples et témoignent d'un élan et d'une inventivité extraordinaire.

- applaudissements tous les soirs à 20h en signe de reconnaissance et d'encouragements aux personnels soignants,
- dons de gants, de blouses, de gel hydroalcoolique ou d'ingrédients pour en fabriquer,
- aide aux gardes d'enfants
- affichettes dans les halls d'immeuble pour proposer de faire les courses pour les personnes vulnérables
- coups de téléphone aux isolés
- mise à disposition de studios et d'appartement pour les personnels soignants,
- fabrication de masques,
- impression d'attestations de sortie pour ceux qui ne disposent pas d'imprimante,
- dons du sang, de plasma,
- plats cuisinés pour les personnels soignants, pour les pompiers, les ambulanciers...
- mesures pour rendre le confinement total des résidents d'EHPAD dans leur chambre moins insupportable ,
- ...

Beaucoup d'associations humanitaires restent actives malgré la défection des aînés, confinés !

Plusieurs organismes officiels et associations ont lancé des opérations de solidarité, à commencer par le gouvernement avec le site jeuxaider.gouv.fr

TÉMOIGNAGE

Les retraités et les associations en période de confinement

Confinée chaque hiver depuis deux années en période hivernale à cause de traitements qui ne me permettent plus d'être vaccinée, l'isolement physique protecteur s'est brutalement renforcé dès l'annonce initiale de l'épidémie de Covid-19. Le temps supplémentaire dégagé par la suppression des sorties, déplacements, réunions, rencontres, fêtes, balades... a permis d'être cette fois-ci observatrice de la manière dont chacun s'installait dans cet isolement forcé et découvrait des stratégies pour travailler et s'occuper.

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

Le rôle des associations constaté dans l'actuelle période de confinement

Membre de diverses associations et témoin des réactions d'autres adhérents, voici quelques exemples marquants :

- Une association réunissant des personnes atteintes d'une maladie chronique rare a mis en place des webconférences où chaque semaine plusieurs spécialistes répondent en ligne aux interrogations des patients. Parmi les intervenants un psychiatre est présent à chaque fois.
- Une association regroupant des handicapés psychiques et leurs aidants publie plus régulièrement une lettre d'information sur les derniers textes parus concernant les aides financières spécifiques aux handicapés, le déroulement des démarches périodiques bouleversées en cette période où les services officiels deviennent inaccessibles, mais aussi les conditions de consultation à distance pour tous ceux qui ne peuvent plus se rendre chez leur psychiatre.
- Les associations de généalogie ont mesuré tout l'intérêt du temps libéré pour améliorer les recherches démarrées, mais si chronophages en temps normal. Elles multiplient leurs conseils à distance et proposent des cours sur internet.
- Les chorales ne sont pas en reste, on ne chante plus côte à côte, on s'échange des adresses de sites où on peut trouver des œuvres appréciées de tous et commencer à écouter et à décrypter les titres qui pourront être interprétés à la reprise.
- Les associations d'anciens élèves se dynamisent tout d'un coup en prenant des nouvelles et en recréant des liens entre les adhérents d'une même promotion. Il y a pas mal d'émotions à la clef.
- Les associations de retraités ont des démarches variées : certaines se sont organisées pour prendre des nouvelles de ceux qui sont isolés ou souffrants et servent de relai à leurs questions, d'autres multiplient leurs parutions en les rendant à la fois plus attrayantes, mais aussi plus informatives. Beaucoup relayent des informations qu'elles reçoivent de la part de leur fédération en sériant les informations les plus utiles à transmettre à leurs adhérents.
- Enfin les amitiés que l'on s'est créées au sein des associations enrichissent les journées de leurs petits messages et de documents souriants ou soigneusement sélectionnés en vue de faire plaisir.

Même confiné on peut être acteur dans son association et contribuer à aider les autres

Ces quelques exemples d'apports des associations pendant cette période dont chaque région sortira prudemment et de manière différente conduisent à une réflexion plus large.

Des associations ont trouvé d'emblée la manière dont elles pouvaient être solidaires avec leurs adhérents, il ne faut pas que cela reste une expérience limitée dans le temps, au contraire les besoins vont devenir plus pressants, s'accroître et se diversifier avec la durée du confinement.

Les équipes dirigeantes, soumises aux mêmes aléas médicaux que les autres, peuvent avoir besoin d'apports de la part d'adhérents qui jusqu'à présent ne s'étaient pas mis en avant. Chacun en effet peut apporter quelque chose sans à priori, avec ses seules compétences, comme dans un Lego, ces petits morceaux mis bout à bout peuvent contribuer à aider l'association et les autres adhérents dans la durée.

Internet permet beaucoup dans ce domaine et le temps n'est plus une mesure aussi contraignante : - résumer un texte - relire et corriger un article - faire une recherche d'illustration pour cet article ou de sites appropriés pour l'enrichir de manière sonore aidera à préparer une parution - accepter de prendre le relai pour les appels téléphoniques - donner des idées d'articles en rapport avec le rôle de l'association - en écrire soi-même sont autant de petites touches indispensables et il ne faut pas hésiter à les proposer.

Dans nos fédérations certains des bénévoles qui les représentent dans diverses instances reçoivent chaque jour une grande quantité de comptes-rendus de réunions téléphoniques, de visio-conférences et de

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

communiqués tellement longs et riches en vocabulaire spécifique qu'il faut faire un travail de résumé avant de les transmettre. Des petites mains seraient bienvenues.

D'autres bénévoles ont aussi un rôle essentiel, celui de maintenir le lien avec les instances dans lesquelles ils sont mandatés afin d'être tenus informés de ce qui pourrait intéresser la fédération comme les adhérents dans les départements ou les régions où ils siègent. Tout cela peut être relayé.

Le confinement est contraignant certes, mais le temps dégagé permet de réfléchir au plus important pour soi et pour les siens : renouer des liens distendus par le rythme effréné qui règne trop souvent dans la vie quotidienne, apporter plus facilement une contribution inédite... L'important sera certainement de conserver ce qu'on estime le meilleur de tout cela et de ne pas oublier de l'entretenir.

Danielle Boizard

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

Depuis trois semaines maintenant nous sommes « confinés », un terme inconnu de beaucoup avant mars 2020, mais qui signifie à présent énormément pour nos vies personnelles et professionnelles. Finalement nous nous apercevons qu'une activité intense de certains secteurs de la société continue : l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie en fait partie.

La CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), outre ses fonctions de distributions de crédits aux départements pour payer les aides (APA¹ ou PCH²), est très présente. Son Conseil sous la houlette énergique de sa Présidente, Marie Anne Montchamp, réunit les diverses parties prenantes de ces politiques de l'autonomie. Chaque semaine une conférence téléphonique réunit les fédérations de services d'aides à domicile, de directeurs de maisons de retraites, les associations.

Ces réunions, outre le tour de table qui fait le point des situations, permettent de réfléchir à la mise en place d'outils pour faire face à l'urgence, immédiate et proche, et de penser dès à présent aux mesures à mettre en œuvre pour le proche avenir. Ces éléments sont destinés d'une part à aider les professionnels à s'inspirer de solutions de terrain qui remontent à la CNSA, mais aussi à alerter les pouvoirs publics et le Parlement des questionnements et des difficultés rencontrées par les professionnels et les associations. Le souci est vraiment de s'inspirer des remontées du terrain, de partager, d'alerter sans imposer des oukases technocratiques. La CNSA n'est pas une administration, mais une agence.

Le Conseil de la CNSA est ainsi en permanence en relation avec les cabinets ministériels et présidentiels, avec les parlementaires, les conseils départementaux, les collectivités locales, les agences régionales de santé .

Les associations ont un rôle important à jouer, localement en particulier. Nos adhérents peuvent prendre contact avec les structures mises en place pour rompre l'isolement de nos amis les plus fragiles et aider ceux qui les aident professionnellement ou familialement.

Nous ne sommes pas seuls, mais des éléments d'un ensemble qui doit se coordonner au plus près des besoins. Participons, mais sans prendre de risques sanitaires bien sûr !

Sylvain Denis

APA = Allocation personnalisée d'autonomie

PCH = Prestation de compensation du handicap

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

RÉFORME des RETRAITES et CORONAVIRUS

«*Au fil des jours*», oui mais, cette fois, 30 jours d'angoisse dont, seule, une franche inflexion des courbes de contamination et de mortalité pourra laisser entrevoir la fin.

Jours de souffrance pour les adhérents de nos associations que le virus a touchés de près, ou pire. Les statistiques officielles s'affinant peu à peu, il est maintenant certain, même si l'âge n'est pas le seul facteur de danger, que, par rapport à l'ensemble de la France, c'est bien la cohorte des retraités qui paie le plus lourd tribut à la pandémie.

Dans ces conditions, l'annulation de toutes les réunions et assemblées générales prévues en mars allait de soi. Les AG CFR, FNAR, UFR-rg, ARESSO, ADRESE ainsi que les réunions mensuelles du Bureau et de la Commission Retraite CFR ont donc été reportées sine die. De toute façon, aussi bien les travaux sur la réforme des retraites de l'Assemblée Nationale que ceux des partenaires sociaux (Conférence de financement) ont été interrompus. Le Premier Ministre avait, semble-t-il (à confirmer), accepté de laisser prolonger de 15 jours les débats correspondants de l'Assemblée Nationale afin qu'elle puisse éventuellement intégrer au projet des propositions de la conférence de financement faites avant le 30 avril.

Conséquence de cette épidémie, la réforme des retraites marque une pause, peut-être l'occasion d'en revoir profondément certains aspects fondamentaux, à tout le moins de les expliciter. Il y aura fatalement un «avant» et un «après» ce drame, ne serait-ce qu'au sujet du financement même de cette réforme. L'amputation de 2,6 % points de PIB sur une année (estimation OFCE) et un recul significatif de la croissance laisseront des traces même si la vie économique se rétablit ensuite progressivement sans pénaliser les catégories sociales les plus fragiles. Certes, le Gouvernement ouvre grand les coffres de l'Etat, aides budgétaires aux entreprises et aux salariés, aides bancaires, plan massif pour les hôpitaux, financement du chômage partiel, etc. Tout cela va augmenter le poids de la dépense publique et creuser le déficit correspondant dans des proportions encore difficilement chiffrables. L'après virus sera compliqué à gérer, avec une attention toute particulière à la dette afin de ne pas indûment pénaliser les générations qui nous suivront.

Bien que passager, espérons-le, un accroissement probablement inéluctable du chômage et un possible freinage de certains salaires diminueront pendant quelque temps les recettes des caisses de retraite. Le 1,2 milliard d'€ d'excédent du résultat global Agirc-Arrco 2019 risque de n'être qu'un souvenir d'autant plus que sa composante «*résultat financier*» de 0,7 milliards ne sera probablement pas au rendez-vous 2020. Ces circonstances illustrent l'importance de la prudente gestion Agirc-Arrco explicitée dans l'«*Accord national interprofessionnel sur la retraite complémentaire Agirc-Arrco*» du 10 mai 2019 fixant le niveau minimum des réserves à au moins 6 mois d'allocations. En l'occurrence une partie de ces réserves viendraient à point si nécessaire pour garantir le versement de 100% de nos retraites dans une période difficile. Rappelons que ce même accord prévoit que pour les années 2019, 2020, 2021, 2022 «*la valeur de service du point évoluera en pratique au moins comme les prix à la consommation hors tabac*».

La nouvelle conjoncture économique et ses immenses difficultés pourraient éventuellement justifier de repousser quelque peu le retour à l'équilibre de l'ensemble des régimes actuels imposé par l'Exécutif à l'horizon 2027. Les efforts pour atteindre cet objectif resteront de toute façon colossaux et les efforts d'économie qu'ils impliqueront pourront peut-être, parmi d'autres mesures, concerner tous les retraités actuels ou une partie d'entre eux, fiscalement par exemple... Nous n'en sommes pas là, cette éventualité est à mettre entre parenthèses tant que la situation sanitaire ne sera pas rétablie, ce qui n'empêche pas l'étude de scénarios par l'Administration.

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

La grande incertitude quant à la fin complète de tous les dangers possibles de contamination, où que ce soit sur l'ensemble du pays, ne permet pas encore de prévoir dans quel délai les différents travaux et débats sur la réforme, du Gouvernement, des partenaires sociaux et les nôtres, pourront reprendre efficacement. L'annonce de déconfinements par étapes, par zones géographiques, peut-être par âge, plus l'éventualité d'un maintien de certaines restrictions au-delà de l'été, n'éclaircit pas les perspectives. Tout cela ne nous empêche pas d'utiliser au maximum les possibilités d'internet pour communiquer, discuter, échanger nos idées. C'est ce que nous devons continuer de faire, tout en nous protégeant.

Pierre Lange

EUROPE

Les questions d'organisation

Un changement important interviendra au 1 juillet : celui de la prise de fonction du Secrétaire Général qui prendra la suite de Anne-Sophie Parent, qui part en retraite après avoir occupé le poste depuis 2002, soit un an après la création de AGE Platform Europe.

C'est Maciej Kucharczyk, d'origine polonaise, qui lui succédera. Ce dernier est entré chez AGE en 2006, comme « Policy Officer » pour prendre ensuite en 2010 la fonction de « Policy Director ». Cette nomination ne résulte pas d'une simple promotion interne, mais de la compétition entre 7 finalistes sur 53 candidatures reçues en réponse à un appel officiel du 17 décembre au 3 février.

Conformément aux statuts, la décision de recrutement a été prise par le Comité Exécutif.

Au cours du temps, de nombreux membres français de la Coordination ont déjà travaillé avec lui sur les questions de pensions, de pauvreté/inclusion, de semestre européen etc. Il a l'avantage de bien connaître notre système social et notre langue pour les avoir étudiés (Ecole Supérieure de commerce de Clermont Ferrand 1994-1998 ; ENA 2001-2003) et pour avoir travaillé en France (2001-2003) avant de rejoindre un poste à la Commission Européenne. Sa formation initiale a été l'économie internationale à l'Université de Lodz (1991-1996).

La période actuelle de pandémie a obligé l'Exco à revoir les dates de réunion des instances, à la suite de l'annulation de la réunion du Conseil qui devait se tenir à Rome les 21-22 avril, sur l'invitation de nos collègues italiens (c'était la première fois que devait se tenir un Conseil hors de Bruxelles !).

L'AG annuelle a été reportée aux 4-5-6 novembre. Le 5 sera réservé à la traditionnelle conférence qui jouxte l'AG et qui sera coorganisée cette année, dans le cadre de la présidence semestrielle tournante de l'UE par l'Allemagne, avec le membre allemand BAGSO sur le thème : « *Egalité à tous les âges dans une société numérisée* ».

Au cours de l'AG se déroulera l'élection du président (pm : le président appartient au CA, mais est élu directement par l'Assemblée).

Pour le reste, deux Conseils : l'un, « virtuel », le 21 avril (avec toutes les incertitudes de ce genre d'exercice imposé par les circonstances), le second, physique celui-là, les 22-23 Septembre.

La nomination du nouveau Secrétaire général et l'élection du président correspondront au lancement en fin d'année de la réflexion stratégique de AGE en 2021 pour les 4 ans à venir (2022-2025).

L'orientation des travaux

- Au niveau européen

Nous ne reviendrons pas ici sur le projet de constitution d'un Intergroupe au Parlement européen sur les questions de changement démographique et de solidarité entre les générations. Un groupe informel, dit « *groupe d'intérêt* » dans le jargon du PE, devait être constitué en fin d'année dernière à partir d'élus ayant

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

soutenu la démarche de AGE, mais cela prend du temps avant d'aboutir à des initiatives et des déclarations communes.

Depuis l'installation définitive de la nouvelle Commission Européenne au mois d'octobre, AGE a noué des contacts avec deux Commissaires. Principalement, Mme Dubravka Suica, vice-présidente, chargée de la « Démocratie et de la démographie » et Mme Helena Dalli, chargée de « l'Égalité ».

Parmi les missions de Mme Dubravka Suica, on recense :

- la présentation d'un rapport sur l'impact du changement démographique et sur les moyens d'aider les régions les plus affectées par ce changement, notamment par la désertification des secteurs ruraux (fuite de la main d'œuvre, disparition des services) ;
- la préparation pour le second semestre d'un « livre vert » (« Green paper ») sur le vieillesse qui sera accompagné d'une consultation des acteurs et de la société civile sur des sujets tels que les services et les soins, le vieillissement actif etc.

Ces rapports s'inscrivent dans la stratégie générale à cinq ans de la CE, « une Europe sociale forte pour des transitions justes » fondée sur une stratégie de la croissance en référence à un « *European Green deal* ». Sont, entre autres, en jeu les questions liées à la digitalisation de l'économie et de la société, à la mise en pratique des 20 principes affirmés par le « socle européen des droits sociaux » (Göteborg octobre 2017). On ignore comment la crise sanitaire va interférer sur ces engagements.

Il était prévu le lancement par l'OMS au 1^{er} octobre d'un vaste programme : « une décennie pour un vieillissement en bonne santé ». On verra comment cette opération va trouver sa place dans les priorités sanitaires liées à la pandémie.

Le Secrétariat a réorienté cette année le traitement des contributions de AGE et de ses membres aux « Programmes nationaux de réforme » des pays en utilisant les données et analyses pour alimenter son Baromètre lancé il y a deux ans. Ce baromètre vise à couvrir de nombreux aspects du vieillissement : non-discrimination, inclusion sociale, santé et prévention, handicap et autonomie, soins de longue durée formels et informels, maltraitance (collecte des informations en mars et avril et publication prévue en octobre

D'autres thèmes mobilisent les forces de AGE, parmi lesquels :

- les environnements favorables aux âges et l'accessibilité ;
- l'égalité des genres : en vue du rapport « *Gender Equality Strategy* », AGE a rappelé ses positions sur les pensions, la pauvreté, la santé et les maltraitances ;
- les opportunités de travailler sur les liens entre la « Charte sociale européenne » et les positions de AGE sur les droits fondamentaux des personnes âgées (dans le contexte du groupe de travail des Nations Unies, dont la 11^{eme} session annuelle qui devait se tenir en avril, a été reportée) ;
- la qualité des soins de longue durée qui sera traitée, par exemple, dans un projet coopératif sur 3 ans entre AGE et le gouvernement de la province autonome de Biscaye (Espagne).

Juste avant le confinement, le 5 mars, a été organisée à Bruxelles, au Comité des Régions, la conférence « *Inclusive Ageing reducing social exclusion amongst older people* ». Cette conférence conclut un travail de recherche de 4 ans (2016-2020) dans le cadre du réseau européen de chercheurs « ROSE net ». Il s'agit d'un réseau réunissant 135 participants de 41 pays dont le thème d'étude est « les exclusions sociales dans la vieillesse ».

C'est un des programmes COST de l'UE (Coopération européenne en science et technologie). L'équipe de recherche de la CNAV fait partie du consortium. La Task Force de AGE y a envoyé 5 représentants.

Voir le site www.rosenetcost.com

- Au niveau de la Coordination AGE France

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

Une réunion plénière s'est tenue le 22 janvier, la réunion du 30 mars ayant été reportée du fait du confinement. Celui-ci n'a pas empêché le groupe de travail sur le PNR 2020 d'achever ses travaux pour la mi-mars. Les conclusions viennent d'être adressées aux autorités compétentes. Ce groupe s'est réuni 4 fois. Le rapport sera joint à la Newsletter AGE France qui sera diffusée le 25 avril.

Jean-Michel Hôte

A... comme ASSOCIATIONS

UFR

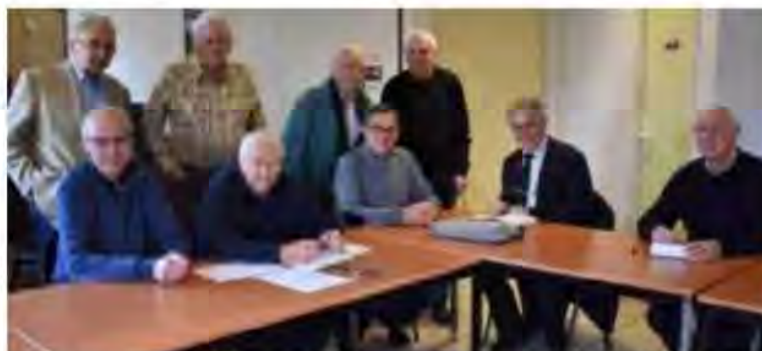
UFR 33 - Sud-Ouest – Edition de Bordeaux – 4 mars 2020

BLANQUEFORT

Une aide pour les retraites

L'Union française des retraités de Gironde (UFR33), membre de la Confédération française des retraités, informe les retraités au cours d'une permanence tous les jeudis matin de 9 à 11 heures à l'antenne sociale de la résidence de la Planille à Blanquefort. Le prochain rendez-vous se tient demain.

L'UFR33 compte 700 à 800 adhérents, qu'ils soient individuels, associations de retraités d'entreprises ou représentants de l'UFR fonction publique. Son but est de représenter et défendre les retraités. « Nous défendons le système de retraite des plus faibles et des générations à venir, un système de santé équitable, solidaire, durable, de qualité et accessible à tous. Nous apportons une aide au montage des dossiers de retraite et aux démarches administratives de plus en plus compliquées, pour les personnes exclues des nouveautés et isolées ».



Tous les premiers lundis du mois, les membres du conseil d'administration de l'UFR33, présidé par Georges Guichané, au centre, se retrouvent à l'ABC. PHOTO M.-F.J.

Elle tiendra également un stand à la foire de Bordeaux du 16 au 24 mai. Les membres de l'UFR rendent visite régulièrement aux députés pour leur présenter leurs revendications. Ils souhaitent les convaincre qu'il faut que les retraités soient associés aux décisions au même titre que les partenaires sociaux et pas seulement à la ré-

flexion ou à la consultation, comme c'est le cas. « Nous voulons aussi alerter, ajoute le président, sur le risque de confier la gouvernance du nouveau système de retraite à une administration ! »

Marie-Françoise Jay

Contact au 0556951303
ou à ufr.gironde@gmail.com

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

Les 2 et 12/03 : Assemblées annuelles des sections de l'ARCEA¹

Cette année, l'ARCEA avait programmé les Assemblées Annuelles de 5 de ses sections : Pierrelatte, Saclay, DAM-IdF, Vaujours et Grenoble, respectivement les 2, 12, 19, 21 et 26 mars. Du fait des contraintes imposées par le développement du Coronavirus, seules les deux premières réunions ont pu avoir lieu. Les trois autres, ainsi que l'Assemblée Générale de l'ARCEA-National ont été reportées à des dates qui seront précisées ultérieurement.

A ces deux réunions, le Bureau National de l'ARCEA (4097 adhérents) était représenté par Jacques Penneroux, Président, ainsi que Raymonde Boschiero, trésorière générale et Jean-Louis Leblanc pour la (MHN). Gérard Lucas, vice-président de l'ARCEA et administrateur de l'UFR était présent. A ce titre il a présenté les principales actions et résultats de l'UFR et de la CFR en 2019 et fait un point sur le projet de réforme des retraites du gouvernement au stade actuel comparé à celui de la CFR.

- **L'ARCEA de Pierrelatte-Marcoule** a tenu sa 45^{ème} Assemblée annuelle le 02/03 dans la salle polyvalente de la mairie de Pierrelatte, sous la présidence de Guy Durand. Celui-ci a présenté le rapport annuel d'activité de cette Section de 470 adhérents, qui a enregistré 38 adhésions de jeunes retraités en 2019. Cette année a été marquée par une forte activité de la Commission Mutuelle. Suite à la réorganisation de l'ex-AREVA, celle-ci s'est traduite par le choix de la Mutuelle Familiale par 254 adhérents en contrats individuels. L'activité sorties et voyages reste très soutenue, avec en préparation pour 2021, 10 voyages, une croisière et de nombreuses sorties dans la région. Enfin, un point des travaux du GAENA² en 2019 a été présenté par Gérald Imbert. Celui-ci a rappelé à cette occasion les missions de ce groupe de travail important de l'ARCEA National : 1/ Créer et tenir à jour des fiches « argumentaires » claires et concises sur tous les sujets liés à l'énergie 2/ Participer au débat public sur l'énergie. La réunion a été suivie d'un repas convivial qui rassemblait environ 200 personnes.

- **L'ARCEA-Saclay** s'est réunie pour sa 40^{ème} Assemblée Annuelle le 12/03 à L'Orme des Merisiers (Saclay), sous la présidence de François Kircher. Cette Section qui compte plus de 600 adhérents a accueilli 27 nouveaux retraités en 2019. La partie statutaire de l'assemblée et l'intervention du Bureau National ont été suivies d'une conférence scientifique présentée par deux chercheurs (Cécile Lerman et Lionel Quettier) sur « le Projet Iseult : un aimant géant pour comprendre le cerveau ». Il s'agit d'une IRM à ultra haut champ magnétique qui détient le record mondial en puissance magnétique stockée. Cette installation, qui devrait être opérationnelle en 2021, est destinée à la recherche clinique en médecine du cerveau. Une visite du laboratoire de Neuro-spin en charge de cette recherche était programmée l'après-midi.

Cette matinée riche en informations s'est terminée par l'intervention de Raphaël Lecomte, Directeur-Adjoint du Centre de Paris-Saclay en charge de la communication. Il a tout d'abord fait le point sur l'avancement des aménagements en cours sur le Campus Paris-Saclay. Dans le domaine scientifique, on retiendra deux projets originaux. D'une part, la réalisation d'un « jumeau numérique » de réacteur nucléaire pour les études de sécurité. Et d'autre part, en astrophysique, la mise au point d'un détecteur de la matière noire en vue d'un modèle prédictif unique dans les études de la formation des étoiles.

La réunion s'est terminée sur un cocktail de l'amitié et un déjeuner au restaurant « la Rotonde » du Centre de Saclay ».

Gérard Lucas

¹ Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique

² Groupe Argumentaire des Energies Nucléaires et Alternatives

AU FIL DES JOURS (07 AVRIL 2020)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre Bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg – 83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS



Image par Beverly Buckley de Pixabay

**Prochaine parution de l'AFJ :
le 6 mai 2020**